ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Don d'organe

Question écrite n° 4677

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les problemes de financement que connaissent les associations de dons d'organes et de tissus humains. Sachant que leur action tend a sauver des malades, a ameliorer la vie de beaucoup d'autres et qu'elles permettent de plus a la collectivite et aux services sociaux de realiser d'importantes economies, ne serait-il pas normal qu'elles beneficient officiellement d'une aide financiere. Il lui demande par consequent ce qu'il envisage de faire pour les aider.

Texte de la réponse

Reponse. - L'action genereuse d'information menee par certaines associations en vue de promouvoir le developpement des dons et des greffes d'organes repond tout a fait aux orientations du ministere de la sante et ne peut etre que vivement encouragee. C'est pourquoi la Federation francaise pour le don d'organes et de tissus humains (FFDOT) beneficie regulierement depuis 1982 d'une subvention annuelle destinee a faciliter son fonctionnement. Mais les credits limites dont dispose le ministere de la sante pour ce type d'intervention ne permettent pas de soutenir les differentes associations locales qui poursuivent le meme objectif et qui sont pour la plupart regroupees au sein de cette federation.

Données clés

Auteur : M. Birraux Claude
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4677
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern
Ministère attributaire : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3085